



République Française

Département
de la VendéeCanton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ**"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"**

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex**Effectif légal du Conseil :**
47**Membres en exercice :** 47**Membres présents :** 31**DELIBERATION**
n° 2025 - 06 - 42**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Joël GIRAudeau, Sandra DUBOS, Tiphanie JACOMINO, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Maryse AUGUIN.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Joël GIRAudeau à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Maryse AUGUIN à Nicole BOULINEAU.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

**Rayonnement du territoire - Convention d'objectifs
association « Team Vendée Formation Pays de
Saint Gilles Croix de Vie »**

Depuis sa création en 2013, le **Team Vendée Formation** incarne une ambition forte : faire de la voile un levier de formation, d'insertion professionnelle et de rayonnement territorial. Fidèle à sa devise : « *Une course c'est bien, un métier c'est mieux !* », le Team s'engage à former les jeunes aux métiers de la course au large et de la grande plaisance, tout en valorisant les compétences locales et en renforçant l'attractivité du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, bien au-delà de ses frontières.

En partenariat avec le GRETA, le Lycée Éric Tabarly et avec le soutien de la Région Pays de la Loire, le Team Vendée Formation propose, depuis 2023, une formation de préparateur course au large & grande plaisance, gratuite pour les élèves (en moyenne 5 par an), qui deviendra diplômante et reconnue au RNCP à partir de 2026. Cette formation professionnalisaante permet à ses bénéficiaires de créer ensuite leur propre activité, avec l'appui du Team pour leur mise en réseau.

Dans une dynamique d'innovation, le Team Vendée Formation lance en 2026 un nouveau programme autour du Sun Fast 30 OD "All In". Ce projet vise à sélectionner 5 jeunes de 15 à 17 ans, déjà aguerris à la navigation, pour les former à la préparation et au rôle de skipper. Grâce à une formation sur un an, répartie sur 6 week-ends et plusieurs régates régionales, les meilleurs pourront accéder au Défi Sardinha Race 2026, voire à des compétitions nationales. Ce dispositif, grâce à une participation symbolique des familles (100 €/an), rend la formation à la course au large accessible.

Le Sun Fast 30OD « All In », tout récemment intégré à la flotte du Team Vendée Formation, offrira une visibilité exceptionnelle à ses partenaires grâce à sa participation à des événements majeurs comme le Spi Ouest France, l'Armen Race, ou encore la Trinité-Cowes. Par ailleurs, la présence active du Team Vendée Formation sur les réseaux sociaux contribue à valoriser ses actions, ses partenaires et le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, en diffusant largement les images des bateaux en course et des jeunes en formation.

Le Défi Sardinha Race, entre Saint Gilles Croix de Vie et Figueira da Foz, s'inscrit dans cette volonté de rayonnement international et positionne notre territoire comme un acteur clé de la voile de demain. L'expertise technique développée autour du Sun Fast 30 OD, susceptible d'être sélectionné pour les Jeux Olympiques, renforce cette ambition.

Devant l'intérêt communautaire que représente cette démarche, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération entend faire droit à cette demande en accordant une participation financière à l'association.

La convention a donc pour objet de déterminer les objectifs et modalités d'exécution de la mission confiée et de prévoir les conditions de participation financière qui en découlent.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.5216-1 et suivants,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9 et 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025,

Considérant que l'association Team Vendée Formation Pays de Saint Gilles Croix de Vie met en œuvre un dispositif d'accompagnement et de formation aux métiers de la voile sportive important pour le développement et le rayonnement de la plaisance et des ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Considérant l'intérêt d'apporter un soutien à cette association qui participe au développement et au rayonnement des ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 octobre 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs liant le Team Vendée Formation Pays de Saint Gilles Croix de Vie et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour une durée de 3 ans, pour un montant annuel de 30 000 € ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

André COQUELIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 22 DEC. 2025
- de la transmission au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2025
- de la publication sur le site www.paysaintgilles.fr le : 22 DEC. 2025

Givrand, le 22 décembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.